

EXEMPLES DE REMBOURSEMENTS

Montant emprunté	Durée remboursement	Mensualité de base	Montant emprunté	Durée remboursement	Mensualité de base
1 000	10	8,98	6 000	10	53,87
1 000	7	12,55	6 000	7	75,29
1 000	5	17,31	6 000	5	103,86
1 000	3	28,42	6 000	3	170,55
2 000	10	17,96	7 000	10	62,85
2 000	7	25,10	7 000	7	87,84
2 000	5	34,62	7 000	5	121,17
2 000	3	56,85	7 000	3	198,87
3 000	10	26,94	8 000	10	71,83
3 000	7	37,64	8 000	7	100,39
3 000	5	51,93	8 000	5	138,48
3 000	3	85,27	8 000	3	227,40
4 000	10	35,92	9 000	10	80,81
4 000	7	50,19	9 000	7	112,93
4 000	5	69,24	9 000	5	155,79
4 000	3	113,70	9 000	3	255,82
5 000	10	44,90	10 000	10	89,79
5 000	7	62,74	10 000	7	125,48
5 000	5	86,55	10 000	5	173,10
5 000	3	142,12	10 000	3	284,25

* Exemple de remboursement hors assurance pour un prêt amortissable d'un montant de 10 000 € sur 10 ans au taux nominal de 1,50 % soit un TAEG fixe de 1,718 % remboursement de 120 mensualités de 89,79 € soit un montant total dû par l'emprunteur de 10 775 € + 100 € de frais de dossier.

AVIAL

ASSOCIATION
VOSGIENNE
D'INFORMATION
ET D'AIDE
AU LOGEMENT

VOUS AVEZ UN PROJET DE RÉNOVATION, D'ACQUISITION AVEC TRAVAUX OU DE CONSTRUCTION ?



www.avial.fr

03 29 82 20 68

34, rue André Vitu - 88026 EPINAL

AVIAL

ASSOCIATION
VOSGIENNE
D'INFORMATION
ET D'AIDE
AU LOGEMENT

Association à but non lucratif



Dans le département des Vosges,
nous vous accompagnons pour financer
vos projets liés à la résidence principale.

Réalisation : lenevé.com - Epinal - Juin 2024 - © Adobe Stock

CARACTÉRISTIQUES DU PRÊT AVIAL

ASSOCIATION
VOSGIENNE
D'INFORMATION
ET D'AIDE
AU LOGEMENT

- Valable pour tous travaux d'amélioration ou de construction du logement en résidence principale
- Montant maximum du prêt : 10 000 €
- Taux d'intérêt : 1,50 %
- Durée du remboursement : 10 ans maximum
- Plafonds de ressources pris en considération (dérogation possible)
- Prêt assorti d'une assurance décès-PTIA⁽¹⁾ pour l'emprunteur, avec option sur 2 têtes.
Au delà de 77 ans, pas de possibilité d'assurance.

⁽¹⁾ Possibilité d'une assurance décès-PTIA (Perte Totale et Irréversible d'Autonomie) à 100 %, pour l'emprunteur et le co-emprunteur.

LES PLAFONDS DE RESSOURCES À PRENDRE EN CONSIDÉRATION SONT LES REVENUS FISCAUX DE RÉFÉRENCE FIGURANT SUR LE DERNIER AVIS D'IMPOSITION.

Catégorie de ménage	Plafonds de ressources
1 personne	30 704 €
2 personnes	41 001 €
3 personnes	49 307 €
4 personnes	59 526 €
5 personnes	70 025 €
6 personnes	78 917 €
Par personne supplémentaire	+ 8 801 €

TRAVAUX À RÉALISER PAR UN ARTISAN, UNE ENTREPRISE...

Règlement établi au nom de l'artisan, de l'entreprise qui a effectué les travaux.

LE PRÊT EST DÉBLOQUÉ SUR PRÉSENTATION DE FACTURES

Frais de dossier : 100 €
Présentation de 3 factures au maximum dans la limite du montant prêté, sans appel de fonds de notre part.

LES FOURNITURES SEULES NE SONT PAS PRISES EN COMPTE

« Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifier vos capacités de remboursement avant de vous engager. »

**VOTRE
CONSEILLÈRE
AVIAL**

Elisabeth Marzec
03 29 82 20 68
pret@avial.fr